



DECLARATION LIMINAIRE- Comité technique du 05 juillet 2018

Madame la directrice,

Voici environ un an que nous n'avions pas été réunis en comité technique. Pourtant depuis un an, les velléités de changement ont été nombreuses. Est-il nécessaire de rappeler que le décret de 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat prévoit qu'ils soient consultés notamment sur les questions ou projets de textes relatifs « A l'organisation et au fonctionnement des services et à la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences » ?

Outre ce formalisme, vous évoquez régulièrement le dialogue social mais quelle place lui réservez-vous réellement ? A quel moment les représentants du personnel ont-ils été consultés alors qu'une permanence lors du RDI, assurée exclusivement par un CPIP, a été mise en place ou lorsqu'une note de service a fixé les compétences des agents PSE de façon nominative ? Ces nouvelles attributions ne modifient-elles pas le fonctionnement du service ? Ne s'agit-il pas d'une question relative à la gestion des emplois et des compétences ?

Cette situation est d'autant plus inacceptable que la répartition des tâches fixées par agent PSE est en contradiction avec le concept même de fiches de poste. Mais il semblerait que ce genre de « bidouillage » administratif tend à devenir courant au sein du SPIP 94. En effet, en parallèle des changements déjà évoqués, le SPIP 94 a vu arriver un grand nombre d'agents contractuels ou en alternance, y compris au sein du Pôle PSE où ces agents ont été chargés de gérer les incidents horaires de PPSMJ. Faut-il rappeler que ce poste est une fonction clé de la chaîne pénale car, de la bonne gestion des incidents PSE, dépendent l'attribution des RSP ou le prononcé d'éventuelles sanctions ? Ces agents disposent-ils de l'expérience ou d'une formation adaptée aux fonctions importantes qui leur sont confiées ?

La multiplication des stages et contrats précaires ainsi que l'utilisation des stagiaires sur des fonctions qui ne sont pas les leurs posent des problèmes de déontologie. Aussi, nous pouvons nous interroger sur le temps de formation sur site qui pourra être consacré à ces nouveaux agents et par quels professionnels. Les agents titulaires, quotidiennement sollicités pour leur formation, s'épuisent. Cette situation déplorable est particulièrement flagrante à Fresnes où les agents contractuels représentent aujourd'hui un quart des effectifs.

Une telle gestion opportuniste des ressources humaines est non seulement insécurisante pour les agents, mais immédiatement dommageable pour le service. En effet, lorsque les personnels ne font que passer au sein d'un service et que les conditions de travail ne permettent plus une bonne transmission des connaissances, c'est toute la mémoire et le savoir faire du service qui sont menacés. Cette déliquescence sera d'autant plus rapide que la direction du SPIP 94 semble privilégier une communication orale. Les comptes rendus de réunions sont devenus rares voir inexistantes. Et de fait, existe une dissonance entre les directives orales de l'actuelle Direction et les notes rédigées par l'ancienne qui restent dans certains domaines nos seuls écrits de référence.

Face à ces constats alarmants, nous, représentants CGT Insertion et probation du SPIP 94, n'avons qu'une seule question à vous poser Madame la directrice : quel est le projet pour le service ? Pour nous, il n'y en a pas ! Nous n'avons vu ces derniers mois que des embryons de projets imposés de manière verticale. Au vu de telles méthodes de travail, la prise en compte de l'intérêt des équipes est inexistante.

Avez-vous seulement, Madame la directrice, demandé à vos agents quels étaient leurs besoins ? Quelles étaient leurs priorités ? Ce qui dans le passé les avait aidés dans leur travail ?

Le flou hiérarchique et l'instabilité permanente créent un climat délétère et insécurisant au sein de notre service. Ceci, allié à une charge de travail exponentielle, est facteur de souffrance au travail. La direction semble totalement sourde face à cette situation.

Madame la directrice, il est manifeste qu'un fossé s'est creusé entre l'encadrement et votre équipe qui, malgré toutes ces difficultés, garde le sens du service public.

Les élues CGT Insertion et Probation au Comité technique spécial du SPIP du Val de Marne

Créteil, le 05/ 07/2018

Cette déclaration sera diffusée à l'ensemble des personnels.

